AUgUsta TheresIa
RegIna
eXULtante FLanDrIa
InaUgUratUr
CoMes.
Phil: Carô Marissal pinx:
F. Pilsen Sculp. Gand:

RELATION
DE L'INAUGURATION SOLEMNELLE DE SA SACRÉE MAJESTÉ
MARIE THERESE
REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME, ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE &c.
COMME
COMTESSE DE FLANDRES,
Célébrée à GAND, Ville Capitale de la Province, le XXVII. Avril 1744.

A GAND,
Chez la Veuve PIERRE DE GOESIN, dans la Veltſtraete, aux quatre Evangeliſtes. 1744.

RELATION
DE L'INAUGURATION SOLEMNELLE
DE SA SACRÉE MAJESTÉ
MARIE THERESE
REINE DE HONGRIE
ET
DE BOHEME;
ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE &c.
COMME
COMTESSE DE FLANDRES,
Célébrée à GAND, Ville Capitale de la Province, le XXVII. Avril 1744.

L'EMPEREUR CHARLES VI. de glorieuse Mémoire, étant décédé le 20. Octobre 1740. & sa mort aïant fait passer tous ses Etats Héréditaires au pouvoir de la Très-Auguste Princesse l'Archiduchesse MARIE THERESE sa Fille Ainée, qui lui est succedée, non seulement par le droit du Sang, mais encore en vertu de l'ordre de succession établi dans la Maison d'Autriche par la Pragmatique Sanction, reconnuë des Puissances de l'Europe & reçuë de tous les Sujets de ces Etats ; Sa Majesté la Reine s'étoit proposée de faire célébrer d'abord son Inauguration dans les Païs-bas de sa Domination, suivant l'usage observé de tout tems, à l'avénement des Souverains à la possession de ces Provinces. Et comme les conjonctures ne lui permettoient pas de s'y rendre, Elle avoit envoyé à cet effet ses lettres Patentes de Pleins-pouvoirs à feuë la Serenissime Archiduchesse MARIE ELISABETH sa Tante, qui en étoit Gouvernante Générale ; mais les infirmités de cette Princesse & sa

mort arrivée ensuite, avant que toutes les dispositions pour cette Cérémonie pussent être achevées, en ont retardé la Célébration.

Alors le Serenissime Prince Charles de Lorraine et de Bar Beau-frere de sa Majesté, qui avoit été nommé, peu de tems auparavant, adjoint à l'Archiduchesse Gouvernante, tant pour la soulager dans le poids des affaires, que pour lui succeder, mais que quelques circonstances avoient empêché de se rendre aux Païs-Bas, resta seul revêtu de la dignité de Gouverneur Général; & il fut chargé de nouveaux Pleins-pouvoirs pour y faire solemniser l'Inauguration de Sa Majesté, aussi-tôt qu'il y seroit arrivé.

Cependant les évenemens qui survinrent immédiatement après, sembloient vouloir ôter aux Peuples des Païs-Bas la satisfaction d'oser esperer de joüir de long-tems du bonheur de le voir.

Les Ennemis de la Reine profanant irréligieusement les engagemens les plus solemnels, pour n'écouter que leur ambition, leur interêt, & sur-tout leur ancienne jalousie contre l'Auguste Maison; crûrent avoir trouvé le moment de l'abaisser, & même de l'anéantir s'il leur avoit été possible.

Ils saisirent le tems que la Guerre s'étoit allumée en Silésie, peu après la mort de l'Empereur, pour envahir de toutes parts avec des nombreuses Armées les Etats de Sa Majesté.

Mais les succès des premiers efforts que firent ses Troupes, sous la conduite de Son Altesse Roïale le Grand Duc, pour s'opposer au torrent de leurs violences, furent marqués au coin de la justice Divine, & parurent un gage de l'espérance qu'on devoit avoir de ceux qu'elle promettoit encore.

En effet, le Serenissime Prince Charles aïant ensuite été chargé du Commandement en Chef des Armées; Dieu continua de répandre de plus en plus ses Bénédictions sur les Armes de la Reine, & les progrès des sages opérations de ce Prince furent si heureux & si rapides, que non-seulement il chassa en peu de tems les Ennemis des Etats de Sa Majesté; mais porta la Guerre au sein de la Bavière, & même la subjuguâ entièrement.

Tant de glorieux Travaux ayant mis ce Grand Prince en état de se donner quelque rélâche, il partit pour Vienne tout couvert de Lauriers, à la fin de la Campagne de 1743, où Sa Majesté voulut couronner ses exploits d'une récompense digne de lui-même, en lui donnant la Sérenissime Archiducheſſe MARIE-ANNE sa Sœur unique en Mariage; à laquelle il fut uni par les Cérémonies de l'Eglise le 7. Janvier 1744.

Cet événement mémorable, applaudi de tous les Sujets de Sa Majesté, fut suivi d'un témoignage bien distingué de son affection & de sa bienveillance pour les Habitans des Païs-Bas; car ayant nommé ces Augustes Epoux conjointement & séparement Gouverneurs Généraux de ces Provinces, ils partirent pour s'y rendre, nonobstant les rigueurs de la Saison, le 23. Février 1744. & ils arrivérent à Bruxelles le 26. du mois suivant, à la grande satisfaction des Peuples, qui déja instruits, par les bruits de la Rénommée, de leurs vertus & de leurs éminentes qualités, les attendoient avec un empressement extraordinaire.

Son Excellence le Comte de Königsegg-Erps, Ministre Plénipotentiaire pour le Gouvernement Général des Païs-Bas, avoit avant l'arrivée de leurs Altesses Sérenissimes chargé les Etats des Provinces, par ordre exprès de Sa Majesté, de faire incessamment toutes les dispositions nécessaires pour la célébration de la prochaine Inauguration, que le Sérenissime Prince, muni des Pleins-pouvoirs réquis à cet effet, se proposoit de faire solemniser aussitôt qu'il seroit arrivé dans ces Païs.

D'un autre côté Son Altesse Roïale le Duc de LORRAINE ET DE BAR, GRAND DUC DE TOSCANE ET CO-REGENT de tous les Etats Héréditaires de Sa Majesté, suivant les Actes du 21. & du 22. Novembre 1740, inserés dans le Diplôme du 18. Février 1741. ayant bien voulu s'obliger de prêter Serment en sa qualité de Co-Régent aux Etats de ces Provinces, pour l'observation de leurs Loix, de leurs Coûtumes & de leurs Priviléges respectifs, sans en exiger aucun de leur part, avoit pareillement donné ses Pleins-pouvoirs à son Sérenissime Frere.

Ensorte que d'abord que leurs Altesses Sérenissimes furent arrivées à Bruxelles, rien ne devant plus rétarder l'accompliſſe-

ment de cet Acte ſolemnel, ſi long-tems déſiré, un des premiers ſoins de Monſeigneur le Prince fut d'en déterminer le jour : il le fixa pour la Province de Flandres au 27. d'Avril 1744, & s'étant propoſé d'y aſſiſter en Perſonne, comme il avoit fait peu de jours auparavant pour le Brabant, la Séreniſſime Archiducheſſe prit la réſolution d'être de ce voyage.

Sur quoi leurs Alteſſes Séreniſſimes partirent enſemble le 25. du même mois vers les dix heures du matin, pour ſe rendre dans la Capitale de la Flandres : Elles étoient accompagnées des Seigneurs & des Dames de leur Cour, & eſcortées juſqu'à Aſſche par différens détachemens du Régiment de Dragons de Ligne, & après par d'autres de celui de Stirum, qui ſe relayérent de diſtance en diſtance.

Arrivées ſur les Confins de la Flandres, Elles y furent complimentées par quatre Députés du Collége des Villes & Païs d'Aloſt, dont le Penſionaire porta la parole ; & continuant leur route juſqu'aux Fauxbourgs d'Aloſt, Elles y trouvérent le Magiſtrat en Corps, qui eût auſſi l'honneur de les haranguer.

Elles entrérent dans cette Ville, au ſon de toutes les Cloches & du Carillon, entre une double haïe de Bourgeois ſous les Armes, proprement habillés, qui leur rendirent tous les honneurs Militaires, avec une addreſſe qui ne cédoit en rien à ce qu'on auroit pû attendre des Troupes les mieux diſciplinées.

Leurs Alteſſes Séreniſſimes furent deſcendre à la maiſon où les Députés des Villes & Païs d'Aloſt tiennent leurs Aſſemblées ordinaires, & où on leur avoit préparé un fort beau Dîné : s'étant miſes à Table, on ne ceſſa de faire des décharges de Boëtes ſur la place du Marché, ſur laquelle les Troupes de la Garniſon étoient rangées ſous les Armes.

Elles partirent vers les 3. heures après-midi fort ſatisfaites des démonſtrations de zèle & d'affection des habitans de ce lieu ; & quelques détâchemens du Régiment des Dragons de Stirum, diſpoſés dans différens endroits de la route, continuérent de leur ſervir d'Eſcorte.

En paſſant à la Barriere d'Oordeghem, leurs Alteſſes Séreniſſimes y trouvérent les Députés à l'Aſſemblée ordinaire

des Ecclésiastiques & Membres de Flandres, qui les y attendoient.

Ces Députés étoient pour les Ecclésiastiques, François-Cassina de Boulers Abbé d'Eenaeme, & Jean-Baptiste de Vicq Doïen de l'Eglise Cathédrale de St. Donas à Bruges.

Pour le département de Gand, François-Albert Baron della Faille & d'Huysse, premier Echevin de la Keure, & Jean-Baptiste-Joseph Ameye, Ecuyer Seigneur d'Anvyn, premier Conseiller-Pensionaire de la même Ville.

Pour le district de Bruges, Aybert van Huerne, Ecuyer Seigneur de Schiervelde, Bourguemaître des Echevins; & Jean-Philippe Legillon, Ecuyer Conseiller-Pensionaire de cette Ville.

Pour le quartier du Franc de Bruges, François Talbout, Ecuyer Bourguemaître de la Commune, & Pierre d'Erquisia, Ecuyer Bourguemaître au quartier du Nord du même païs.

Ils complimentérent leurs Altesses Sérenissimes, & ce fut le premier Conseiller-Pensionaire de Gand qui porta la parole.

A une demie lieuë de Gand deux Escadrons Anglois des Cheveaux Gris du Régiment de Campbell rélevérent les Troupes Aûtrichiennes; le premier commandé par le Général de ce nom, prit sa place à la tête du Cortége, que conduisoit le Chevalier Serwauters, Ayde-Major de la Place, & l'autre commandé par le Général-Major Milord Rothes se mit à la suite.

Depuis cet endroit jusq'aux portes de la Ville trois Régimens de Dragons Anglois, sçavoir : Cope, Stair & Bland, étoient rangés en deux lignes.

Arrivant au Faubourg, leurs Altesses Sérenissimes furent saluées par une décharge de l'Artillerie de la Ville & du Château : (entretems) Elles continuérent leur chemin jusqu'entre les deux portes de la Ville, où étoit construite une Loge pour les deux Colléges du Magistrat de Gand, nommés la Keure & les Parchons, qui les y attendoient, ayant à leur tête le Baron de Kiesseghem, Conseiller du Conseil d'Etat, Chambellan actuel de Sa Majesté, Général-Major de ses Armées, Grand-Bailli de cette Ville.

Là, le ſecond Penſionaire de Gand Joſſe Clinquet, en l'abſence du premier, qui étoit avec la députation des Eccléſiaſtiques & Membres de la Province, les harangua au nom de ces deux Colléges, le Grand-Bailli & les deux premiers Eſchevins de chaque Banc preſenterent enſemble & conjunctement à leurs Alteſſes Séreniſſimes ſur un Baſſin de vermeil, les Clefs de la Ville, qu'elles reçurent & rendirent en même-tems, avec ces témoignages de bonté & ces graces qui inſpirent l'amour & le reſpect à tous ceux qui ont l'honneur de les approcher.

Au même lieu ſe trouvérent cent Hommes du Serment de Saint Michel, avec des flambeaux de cire blanche, qui prirent place à l'entour du Caroſſe de leurs Alteſſes Séreniſſimes, & qui les accompagnérent juſqu'à leur Logement.

Les deux Sergeans-Majors de la Ville Jean-Antoine de Pottelsberghe, Ecuyer Seigneur d'Overdam, & Albert della Faille, Ecuyer Seigneur d'Hermays à Cheval, vinrent ſe mettre à la tête du Cortége pour le conduire.

Leurs Alteſſes Séreniſſimes étoient dans leur Caroſſe de voyage attelé de ſix Chevaux de poſte, ayant ſur le devant la Grande Maîtreſſe; & Elles étoient précédées des Caroſſes des Seigneurs de leur Cour & ſuivies de ceux des Dames.

Entrant dans la Ville, au ſon de la groſſe Cloche, & du Carillon du Beffroy, & aux acclamations de tout un grand peuple, non-ſeulement de la Ville, mais auſſi accouru de toute la Province, pour être ſpectateurs de la Cérémonie qui alloit ſe faire, & prendre part à la joïe univerſelle qu'inſpiroit l'Inauguration de leur Souveraine, de même qu'à celle que cauſoit la préſence de leurs Alteſſes Séreniſſimes dans cette Capitale; Elles furent déréchef ſaluées par une ſeconde décharge de l'Artillerie.

Elles paſſérent par la ruë de l'Empereur, par la fauſſe porte, par le Brabant-dam, le Pont du grand Moulin à l'eau, la Brabant-ſtraete & le Walpoort-brugghe, au milieu d'une double haïe de Bourgeois ſous les Armes, qui bordoient les rues & qui empêchoient le déſordre.

Devant la petite Boucherie & vis-à-vis le Cautre ſe trouva auſſi ſous les Armes le Régiment Royal Ecoſſois; & lorſque

leurs Alteſſes Séréniſſimes furent parvenuës à l'entrée de la Nieuw-ſtracte, où commence la Juriſdiction de l'Abbaïe de Saint Pierre : le Bailli, le Maïeur & le Magiſtrat de cette Juriſdiction vinrent les y complimenter, & les accompagnérent juſqu'à l'Abbaïe, où Elles devoient prendre leur Logement.

Dans la premiére Cour de cette Maiſon, étoit rangé des deux côtés ſur deux lignes le Régiment de Dragons d'Hauley, & dans la ſeconde, ſéparée de la premiére par une grande Grille de fer, il y avoit ſur la droite en entrant une Garde de cent Hommes du Régiment Roïal Ecoſſois, avec un Capitaine, un Lieutenant & un Enſeigne, Drapeau déployé & battant aux champs; & ſur la gauche étoient les Confrairies des Sermens de St. George & de St. Sebaſtien.

Ce fut à l'entrée de cette ſeconde Cour, que leurs Alteſſes Séréniſſimes reçurent le Compliment de l'Abbé Dom Philippe Standaert, à la tête de tous ſes Religieux; après quoi Elles furent deſcendre de Caroſſe au pied du grand Eſcalier qui conduit à l'Appartement qu'Elles devoient occuper, & où les Evêques de Gand & de Bruges, toute la Nobleſſe, & les Perſonnes de conſidération des deux Sexes, tant de la Province que de la Ville, vinrent les féliciter ſur leur heureuſe arrivée, leur témoignant la joïe qu'un chacun en reſſentoit; & tous eurent l'honneur de baiſer la main de Madame l'Archiducheſſe.

Le Conſeil Provincial de Flandres s'y préſenta en Robe, & ayant été introduit à l'Audience de leurs Alteſſes Séréniſſimes, les complimenta par la bouche du Préſident le Vicomte de Pattyn, Conſeiller du Conſeil Suprême des Païs-Bas, & du Conſeil d'Etat de Sa Majeſté, qui eut l'honneur d'être admis auſſi, avec tous les Membres de ce Corps, à baiſer la main de la Séréniſſime Archiducheſſe.

Tout le monde s'étant retiré, leurs Alteſſes Séréniſſimes ſoupérent avec les Seigneurs & Dames de leur Cour, & quelques autres Perſonnes qu'Elles voulurent honnorer de cette diſtinction.

Le lendemain 26. leurs Alteſſes Séréniſſimes donnérent différentes Audiences publiques, ainſi qu'Elles avoient déja fait la veille : on examina les Commiſſions des Députés nommés pour aſſiſter à l'Inauguration prochaine de la part de leurs Corps reſ-

pectifs ; & on concerta & régla le Cérémonial qui devoit s'y obſerver.

Le même jour vers les quatre heures de l'après midi, les deux Colléges du Magiſtrat de la Ville en Corps & en Robes de Cérémonie, vinrent à l'Abbaïe préſenter le Vin d'honneur, dans deux Tonneaux peints aux Armes de leurs Alteſſes Séreniſſimes, entourés l'un de cercles dorés, & l'autre de cercles argentés, placés ſur un Char proprement décoré, & tiré par quatre chevaux : ils étoient précédés de Timbales & Trompettes de la Ville, richement habillés & accompagnés des Sermens de St. George, St. Michel & St. Sebaſtien.

Vers le ſoir leurs Alteſſes Séreniſſimes ſe rendirent en petit équipage au Théatre du Cautre, pour y voir la Comédie Françoiſe, où il ſe trouva une grande affluence de Gens de diſtinction.

La Confrairie de St. Sebaſtien, à qui appartient la Sale des Spectacles, ne manqua pas de ſignaler ſon zèle en cette occaſion, tant par les embelliſſemens & les décorations de la Sale, que par un magnifique Arc de Triomphe en forme de Dôme, qu'elle fit dreſſer devant la porte, par où leurs Alteſſes Séreniſſimes devoient entrer.

Le 27, jour fixé pour l'Inauguration de Sa Majeſté, les Evêques, les Abbés & les Députés du Clergé s'étant aſſemblés au Palais Epiſcopal, ſe rendirent vers les neuf heures du matin chez ſon Alteſſe Séreniſſime le PRINCE CHARLES DE LORRAINE; ce que firent auſſi les Nobles & les Députés des Chefs-Colléges, des Villes & des Châtelenies Subalternes, après s'être aſſemblés chez le Marquis de la Woeſtyne & de Becelaere logé dans la ruë de l'Evêque, qui en l'abſence du Prince de Rohan Soubiſe ſon Parent Guidon de la Province de Flandres, en qualité de Poſſeſſeur du Vicomté de Gand, avoit été autoriſé par le Séreniſſime Prince, pour en faire la fonction.

Tous étoient en Caroſſes magnifiques à deux chevaux, & leurs Domeſtiques vêtus de belles Livrées marchoient à côté, ayant été ordonné, pour des conſidérations particulières, que cette Cérémonie, qui ſe fait ordinairement à Cheval, ſe feroit en Caroſſe.

Alors vinrent proceſſionellement au devant de Son Alteſſe Séréniſſime, pour la conduire à l'Egliſe de l'Abbaïe de Saint Pierre; prémierement les Récolets ſuivis des Curés & du Clergé des cinq Egliſes Paroiſſiales de la Ville, qui ſont du Patronat de ce Monaſtère; puis les Religieux de cette Maiſon en Châpes avec le Magiſtrat de leur Juriſdiction précedant leur Abbé, qui étoit accompagné de celui d'Eenaeme comme aſſiſtant, de l'Abbé de Saint Adrien à Grammont comme Diacre, & de celui de Saint André près de Bruges comme Soudiacre, en Habits Pontificaux, la Mitre en tête & la Croſſe à la main, avec le Bois de la Sainte Croix porté par le Souprieur de l'Abbaïe.

Ils vinrent avec ce reſpectable appareil prendre Son Alteſſe Séréniſſime qui les attendoit dans ſon Appartement.

On avoit préparé dans le Veſtibule un Prie-Dieu couvert de velour cramoiſi galonné d'or; & au bas étoit un Carreau, ſur lequel Son Alteſſe Séréniſſime s'étant venu mettre à genoux, l'Abbé d'Eenaeme lui préſenta à baiſer le Bois ſacré, diſant ces paroles: HOC EST VERUM LIGNUM SANCTISSIMÆ CRUCIS.

Delà pour ſe rendre à l'Egliſe de Saint Pierre, on auroit dû traverſer les deux Cours de l'Abbaïe, & ſortant par la grande porte d'entrée, où étoit élevé un bel Arc de Triomphe, ſur lequel étoit placé un Tableau rélatif à la Cérémonie qui alloit ſe faire dans cette Egliſe, il auroit fallu paſſer par le Stalhof, la plaine du Mont-Blandin, & le Cimetière de Nôtre-Dame; mais le mauvais tems ne permettant pas de faire un ſi long trajet, on ſortit par la petite porte du quartier Abbatial, qui donne vis-à-vis le portail de l'Egliſe, où on entra d'abord.

Voici l'ordre de la Marche:

Les Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes alloient les premiers & étoient ſuivis des Députés des trois Chefs-Colléges, & ceux-ci du Guidon de la Province portant l'Etendart, accompagné du ſeul Beer qui étoit préſent; enſuite les Nobles, les Députés du Clergé, les Abbés, les Evêques en Camail & en Rochet, & les cinq Hérauts-d'Armes. Puis Henri-Joſeph de Fourneau Comte de Cruyckenbourg, Maréchal Héréditaire

de Flandres, en qualité de Sr. de Vichte, portant l'Epée nuë, nommée *Eſtoc*, la pointe élevée: entre eux & le Magiſtrat de la Juriſdiction de St. Pierre venoient les Peres Récolets, les Curés avec le Clergé des cinq Paroiſſes, & les Religieux de l'Abbaïe, qui chantoient le Pſeaume 19. *Exaudiat te Dominus*, *&c.* & le Pſaume 71. *Deus judicium tuum Regi da*, *&c.*

Enfin Son Alteſſe Séreniſſime à pied étoit précédée de ſa Livrée & des Officiers de la Cour, ſçavoir; des Heyducs, des Valets de pied, des Coureurs, des Pages avec leur Gouverneur, des Chambellans, des Lieutenans & du Capitaine des Gardes, de ſon Grand Ecuyer & de ſon Grand Maître, & Elle étoit environnée des Archers & des Hallebardiers.

Son Alteſſe Séreniſſime avoit immédiatement devant Elle à ſa droite, l'Abbé de St. Pierre, & à ſa gauche le Prieur de ce Monaſtère.

Elle entra ainſi dans l'Egliſe au bruit des Timbales & des Trompettes, & l'Abbé lui ayant préſenté l'Eau-Benîte à l'entrée, Elle fut ſe placer ſous le Dais qui lui étoit préparé dans le Sanctuaire, du côté de l'Evangile.

Ce Dais ſous lequel étoit le Portrait de Sa Majeſté, étoit de velour cramoiſi richement galonné d'or. Un Fauteüil de pareille étoffe, & garni de même y étoit placé ſur une eſtrade de deux marches, & devant le Fauteüil il y avoit un Prie-Dieu couvert d'un tapis de velour de la même couleur, auſſi avec des galons d'or.

Sur la gauche du Dais, mais un peu en arrière, il y avoit un banc pour le Grand Maître & pour le Grand Ecuyer, & un peu plus avant du même côté il y en avoit deux autres pour les Chambellans.

Le Capitaine & le Lieutenant des Archers étoient de bout au bas de l'eſtrade, à la droite de Son Alteſſe Séreniſſime, & le Lieutenant des Hallebardiers étoit à la gauche.

Les Archers environnoient la Perſonne de Son Alteſſe Séreniſſime, & les Hallebardiers fermoient les avenuës du Chœur.

Les deux Officiers Héréditaires de la Province étoient auſſi placés au bas de l'eſtrade à côté du Prince, ſçavoir; le Maréchal à droite, & le Guidon à gauche, avec le Beer qui étoit préſent.

Le Secretaire du Conſeil Privé François Joſeph Miſſon, qui avoit été commis pour faire les Fonctions de Secretaire de Sa Majeſté dans cette Cérémonie, étoit à gauche, ſur la premiére marche de l'eſtrade.

Les deux plus anciens Hérauts-d'Armes ſe rangérent vis-à-vis l'Autel ſur une ligne & les trois autres derriere eux ſur une autre ligne.

Les Evêques, les Abbés & les Députés des Eccléſiaſtiques occupoient une partie des hautes formes du côté de l'Epître, de façon que l'Evêque de Gand étoit dans la premiére à droite en entrant dans le Chœur par la porte du milieu; & le reſte étoit reſervé aux Religieux de St. Pierre.

Les Nobles rempliſſoient toutes les hautes formes du côté de l'Evangile; & au milieu du Chœur étoient le Magiſtrat de Saint Pierre, les Députés des trois Chefs-Colléges & ceux des Villes & des Châtellenies Subalternes ſur quatre rangs de chaiſes; deux rangs oppoſés aux deux autres, laiſſant une eſpace au milieu pour la liberté du paſſage.

L'Egliſe étoit très-bien embellie; ſur la porte au dedans il y avoit le Portrait du Séreniſſime Archiduc environné de pluſieurs belles décorations, & devant le Jubé il y avoit une façade artiſtement travaillée avec du mouſſet & d'autres verdures, ſur laquelle on avoit placé le Portrait de Sa Majeſté, ayant à droite celui du Séreniſſime Duc Co-Régent, & à gauche celui du Séreniſſime Prince CHARLES. Le Chœur étoit orné de riches Tapiſſeries, d'Emblêmes ingenieuſes & de Chronographes.

Peu après qu'on fut entré dans l'Egliſe, les Récolets, de même que les Curés & le Clergé des cinq Paroiſſes, ſe retirérent; & la Meſſe fut chantée en Muſique & célébrée Pontificalement par l'Abbé & les Prélats ſes Aſſiſtans.

A l'Offertoire Son Alteſſe Séreniſſime précédée des deux premiers Hérauts-d'Armes fut à l'Offrande, & après avoir baiſé la

Patene présenta trois Souverains d'or & une piéce d'Etoffe de Drap d'or de douze aunes ; qui étoient portés dans un Bassin de vermeil par le Comte de Königsegg-Erps, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Conseiller actuel d'Etat intime, Vice-Président du Conseil Suprême des Païs-Bas faisant les fonctions de Grand Maître de la Cour.

Après la Messe le Prince vint au pied du passet de l'Autel précédé encore des deux premiers Hérauts-d'Armes ; l'Abbé Officiant se mit à sa gauche & les Religieux en Châpes s'étant approchés chantérent quelques Antiennes, qui furent suivies d'Oraisons récitées par l'Abbé ; ce qui étant achevé, le Secretaire de Sa Majesté, se tenant à côté de Son Altesse Sérenissime, lut à haute voix le Formulaire suivant du Serment, à prêter au nom de Sa Majesté à l'Eglise & à l'Abbaïe de St. Pierre.

EGO CAROLUS ALEXANDER DUX LOTHARINGIÆ ET BARII, *Eques Ordinis aurei velleris, Castrorum summus Præfectus & exercituum Sacræ suæ Majestatis* REGINÆ HUNGARIÆ ET BOHEMIÆ *Supremus Ductor, &c. Belgii Gubernator generalis, vigore Procuratorii specialis & irrevocabilis & plenipotentiæ quæ habeo à Potentissimâ & Augustissimâ Principe* MARIA THERESIA *Dei Gratiâ Reginâ Hungariæ & Bohemiæ, Archiduce Austriæ, Duce Burgundiæ, Comite Habsburgi & Flandriæ, &c. promitto & juro, super Sanctis Evangeliis, in nomine dictæ suæ Majestatis, quod sua Regia Majestas conservabit, tamquam bona, fidelis & suprema guardiana sivè Advocata & Conservatrix immediata, benè & fideliter, contra & erga cunctos, omnia Privilegia, libertates, franchisias, usus, consuetudines, bona, possessiones, personas, subditos, & familiares hujus Ecclesiæ Sancti Petri in Monte Blandino, à Predecessoribus dictæ suæ Regiæ Majestatis fundatæ* : ITA ME DEUS ADJUVET ET OMNES SANCTI QUORUM CORPORA HIC QUIESCUNT, OMNESQUE SANCTI PARADISI.

Le Sérenissime Prince, le genou plié sur un riche carreau, la main sur les Saints Evangiles que l'Abbé lui présentoit, ayant pareillement le genou flechi sur un autre carreau, fit ce Serment solemnel, & en même tems le Grand Maître de la Cour vint ôter l'Epée, que Son Altesse Sérenissime avoit au côté, & l'ayant mise

avec le ceinturon ſur un Baſſin de vermeil ; il fut la poſer ſur l'Autel, où l'Abbé l'alla prendre, lequel après avoir chanté quelques Oraiſons, enceignit Son Alteſſe Séréniſſime, en prononçant ces paroles du Pſeaume 44. ACCINGERE GLADIO TUO SUPER FEMUR TUUM POTENTISSIME. Ajoutant ces autres paſſages du Texte Sacré : ET ATTENDE QUOD SANCTI NON PER GLADIUM, SED PER FIDEM VICERUNT REGNA. ESTO VIR FORTIS ET PROELIARE PROELIA DOMINI.

Après cette Cérémonie le Prince ſe remit ſous ſon Dais, & l'Abbé Officiant entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Muſique, au ſon de toutes les cloches de l'Abbaïe.

Il eſt d'uſage que cette Maiſon donne en cette occaſion après l'Office un grand déjeûné à toute l'Aſſemblée : mais comme elle en avoit été excuſée à l'Inauguration faite en 1717. Son Alteſſe Séréniſſime voulut bien en faire encore de même pour cette fois.

Lorſque le Séréniſſime Prince ſortit pour ſe rendre à Saint Bavon, il fut conduit par l'Abbé avec les Prélats Aſſiſtans, & ſes Religieux juſqu'à la porte de l'Egliſe, quoi qu'ils duſſent, ſuivant la Coutume ordinaire l'accompagner juſqu'à celle du Cimetiere ; de même que le Magiſtrat de la Juriſdiction de l'Abbaïe, qui devoit aller juſqu'aux Limites de ſon Diſtrict, où il devoit prendre congé, le Bailli baiſſant la Verge de Juſtice, ne fut pas plus avant ; Son Alteſſe Séréniſſime en ayant gratieuſement diſpenſé les uns & les autres, à cauſe du tems fâcheux qu'il faiſoit.

Au ſortir de l'Egliſe de Saint Pierre la marche ſe forma dans l'ordre qui ſuit, & qui ſe trouvera plus détaillée dans la piéce jointe à cette Rélation ſous No. 1. où les rangs ſont obſervés, conformement à la Liſte proviſionelle que le Conſeil de la Province autoriſé par le Gouvernement, avoit fait publier quelques jours auparavant.

L'Aide-Major de la Place à cheval ouvroit la Marche & conduiſoit un Eſcadron du Régiment d'Hauley le ſabre à la main, ayant le Lieutenant Colonel à la tête.

Un Sergeant - Major de la Ville auſſi à cheval étoit ſuivi des Trompettes & Timballes de la Ville richement habillés.

Après ſuivoient en Caroſſes à deux chevaux (les Laquais aux deux côtés) les Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes & les Députés des Chefs-Colléges.

De ſuite le Marquis de la Woeſtyne & de Bécelaere faiſant la fonction de Guidon , monté ſur un cheval richement caparaçonné portoit le Grand Etandart aux Armes de Flandres, ayant à ſon côté le Baron de Boulaer le ſeul des quatre Beers de la Province qui étoit préſent ; après le Guidon venoient les Nobles , les Députés des Eccléſiaſtiques , les Abbés & les Evêques tous en Caroſſes à deux chevaux , les Laquais à côté des portieres.

Après les Evêques marchoient de front ſur une ligne trois Hérauts-d'Armes , dont celui du milieu étoit Charles vanden Heeck Héraut-d'Armes à titre de la Province & Comté de Hainau , révetu de la cotte d'Armes du Comté de Flandres, faiſant la fonction de Jean Joſeph Hatrival abſent.

Celui à la droite étoit Barthelemi Joſeph Jaerens Héraut à titre de la Province & Duché de Luxembourg & Comté de Chini, avec la cotte aux Armes du Comté de Hainau.

Et celui à la gauche étoit Martin de Gréz Héraut - d'Armes à titre de la Province & Comté de Namur , portant la cotte de la même Province , en memoire de ce que les anciens Comtes de Flandres ont été Souverains du Comté de Hainau & de celui de Namur.

Enſuite venoit Henri Joſeph de Fourneau Comte de Cruyckenbourg, Maréchal Héréditaire de Flandres tenant en main l'Epée nuë , autrement dit *l'Eſtoc* , & marchant entre les deux autres Hérauts-d'Armes , ſçavoir ; à ſa droite André François Jaerens Chevalier , Conſeiller & premier Héraut-d'Armes , révetu de la riche cotte aux Armes pleines de Sa Majeſté, & à ſa gauche Richard de Gréz Héraut à titre de la Province & Duchés de Brabant & de Lothier , avec la cotte aux Armes d'Autriche. Tous ces Hérauts montés à cheval , le Caducée à la main étoient richement équipés , & avoient des plumets ou panaches ſur leurs chapeaux : Ils étoient ſuivis par les Trompettes & Timballes de la Cour , par les Heyducs , les Valets de pied & les Coureurs.

Après quoi paroiſſoit Son Alteſſe Séreniſſime dans un ſuperbe Caroſſe entouré de glaces & attelé de ſix chevaux.

Les Pages & le Sadel-Knecht à cheval , & les Grands Officiers de la Cour, ainſi que les Chambellans en trois magnifiques Caroſſes à ſix chevaux , ſuivoient celui de Son Alteſſe Séreniſſime , & la Marche étoit fermée par un Eſcadron des Chevaux gris du Régiment de Campbell , le ſabre à la main.

Le cortége ſe rendit en cet ordre par la Nieuw-ſtraete , la petite Boucherie , le Callanderberg & la Cruys-ſtraete à l'Egliſe Cathédrale de St. Bavon , dont on avoit eu la précaution de faire garder les avenuës , par des Sergeans de la Ville , pour y empêcher la confuſion.

Son Alteſſe Séreniſſime y étoit attenduë par ceux du Chapitre en ſurplis , & l'Evêque s'y étant joint ils la reçurent à la deſcente du Caroſſe.

On avoit preparé à l'entrée de la Nef, qui étoit ornée de belles Tapiſſeries , un Prie-Dieu : devant lequel le Séreniſſime Prince s'étant mis à genoux, l'Evêque lui préſenta le Bois de la ſainte Croix à baiſer.

Il fut conduit enſuite ſur une élévation de pluſieurs degrés pratiquée contre le Jubé & entourée d'une baluſtrade, où il y avoit un magnifique Dais de velours rouge , avec des galons & des crépines d'or.

Sous ce Dais étoit le Portrait de Sa Majeſté & au deſſous un Fauteüil élevé ſur une eſtrade de trois marches , ſur lequel Son Alteſſe Séreniſſime fut ſe placer : Elle avoit devant Elle une table couverte d'un Tapis de velours pareil au Dais , où étoit poſé ſur un careau le Livre des ſaints Evangiles.

Le Comte de Königſegg - Erps faiſant les fonctions de Grand-Maître , ſe plaça debout à droite en arrière du Fauteüil , & le Prince de Hornes Conſeiller actuel d'Etat intime de Sa Majeſté , Grand Ecuyer de leurs Alteſſes Séreniſſimes à gauche ; le Prince de Chimay Feld-Maréchal Lieutenant des Armées de Sa Majeſté , Gouverneur d'Audenarde & Capitaine des Archers ſe mit plus avant à la droite, & y reſta juſqu'à ce que ſon tour étant venu de faire

ſon Serment comme Noble de la Province , il prit ſon rang parmi eux.

Le Lieutenant des Archers & celui des Hallebardiers ſe tinrent aux deux côtés du Dais en dehors , & les Chambellans derriere & ſur les côtés du Fauteüil : tous debout, de même que le Secretaire de Sa Majeſté Miſſon qui étoit ſur la prémiere marche de l'eſtrade à droite , & le Conſeiller premier Penſionaire de la Ville de Gand Ameye qui étoit à gauche.

Au bas de l'eſtrade étoit à la droite le Maréchal Héréditaire de la Province tenant l'Epée nuë en main , & de l'autre côté le Guidon avec l'Etendart.

Les Evêques , les Abbés & les Députés du Clergé s'aſſirent ſur des bancs à la droite , & après eux étoient les Députés des trois Chefs-Colléges.

A la gauche ſe plaçerent le Beer préſent , les Nobles , & enſuite les Députés des Villes & Païs d'Aloſt & de Terremonde , auſſi ſur des bancs.

Les Hérauts-d'Armes ſe rangerent près des degrès , ſur leſquels étoient poſtés les Archers , à la reſerve de deux qui étoient aux deux côtés du Dais ; & au bas étoient les Hallebardiers formant un demi cercle.

Le Chapitre de Saint Bavon occupoit le milieu de la Nef entre les Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes.

Son Alteſſe Séreniſſime s'étant fait donner par le Secretaire de Sa Majeſté les Lettres de Pleins-Pouvoirs de la Reine, dont la Copie eſt ci-après N°. 2. les remit au premier Conſeiller Penſionaire, qui après en avoir fait la lecture à haute voix , fut les préſenter aux Evêques , aux Abbés , aux Députés du Clergé , aux Nobles , aux Députés des trois Chefs-Colléges & enfin à ceux des Païs d'Aloſt & de Terremonde. Tous les ayant vuës , baiſérent avec vénération & reſpect la ſignature de Sa Majeſté.

Cela fait , le Penſionaire les rendit à Son Alteſſe Séreniſſime , & les Evêques de Gand & de Bruges s'étant approchés préſentérent au Séreniſſime Prince le Livre des Evangiles.

Son Alteſſe Séreniſſime ſe leva , & tenant la main ſur le Livre ,

Elle prêta le ferment au Nom de Sa Majefté comme Comteffe de Flandres, aux Eccléfiaftiques, aux Nobles, aux Députés des trois Chefs-Colléges & à ceux des Villes & Païs d'Aloft & de Terremonde; après que le Penfionaire en eut lû le Formulaire que voici :

NOUS CHARLES ALEXANDRE DUC DE LORRAINE ET DE BAR, *Chevalier de la Toifon d'Or, Feld-Maréchal & Général-Commandant en Chef des Armées de Sa Majefté la* REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME &c. *fon Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de fes Païs-Bas, en vertu des Lettres de Procure fpéciale & Plein-pouvoir, que Nous avons de Sa Majefté* MARIE THERESE, *par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiducheffe d'Autriche, Ducheffe de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldre & de Milan, Comteffe d'Habsbourg, de Flandres, &c. Promettons & jurons fur les faints Evangiles, au Nom de Sadite Majefté, à vous Evêques, Abbés, Prévôts & Doïens, Nobles, Membres du Païs & Comté de Flandres ici préfens, répréfentant les Etats dudit Païs, à ce bien & fuffifamment autorifés, que Sadite Majefté entretiendra & obfervera, fera entretenir & obferver tout ce que Feu l'Empereur & Roi* CHARLES VI. *que Dieu abfolve, a juré & promis audit Païs & Comté de Flandres, & généralement tout ce à quoi une bonne Dame & Princeffe Souveraine eft tenuë & obligée.* AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.

Lorfque Son Alteffe Séreniffime eut prêté ce Serment, Elle prit poffeffion du Païs & Comté de Flandres, au Nom de Sa Majefté, en fonnant trois fois une petite Cloche fufpenduë à côté du Dais, à laquelle étoit attaché un cordon d'or : Cérémonie inftituée d'ancienneté pour marque de cette prife de poffeffion.

Elle fe remit dans fon Fauteüil & fe couvrit, les Evêques reprirent leur place & le Secretaire de Sa Majefté lût tout haut le Serment de Vaffelage, d'obéïffance & de fidélité, à prêter tant par les mêmes Evêques, les Abbés & les Députés du Clergé, que par les Officiers Héréditaires, les Beers, les Nobles, les Députés des trois Chefs-Colléges & finalement ceux des Villes & Païs d'Aloft & de Terremonde. En voici le Formulaire :

NOUS Evêques, Prélats, Prévôts, Doïens, Nobles, Députés des Ecclésiastiques, Membres & Députés des Villes d'Aloſt & de Terremonde, du Païs & Comté de Flandres ici préſens, répreſentant les Etats d'icelui Païs, & à faire ce que s'enſuit, étant bien & ſuffiſamment authoriſés, ayant reçu le Serment à Nous prêté, de la part de Sa Majeſté MARIE THERESE, *par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiducheſſe d'Autriche, Ducheſſe de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres & de Milan, Comteſſe de Habsbourg, de Flandres, &c. par votre Alteſſe Séreniſſime, comme ayant à ce Mandement ſpécial, procure irrevocable & Plein-pouvoir de Sadite Majeſté, ainſi qu'une Comteſſe de Flandres eſt accoûtumée de faire, promettons & jurons à votre Alteſſe Séreniſſime, en la qualité ſuſdite, que nous ſerons à Sadite Majeſté bons & leaux Sujets, & tiendrons & ferons tenir inviolablement tout ce que de la part deſdits Etats du Païs & Comté de Flandres a été promis à Feu de très-haute mémoire l'Empereur & Roi* CHARLES VI. *de ce nom, que Dieu abſolve.* AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.

Tous ſe préparérent à cet Acte ſolemnel, & montant ſur la prémiere marche de l'eſtrade, chacun à ſon tour & ſuivant ſon rang, firent le Serment en fléchiſſant le genou, les Eccléſiaſtiques la main ſur la poitrine & les Séculiers la tenant élévée.

Lors qu'ils s'aquittoient de ce devoir envers leur Souveraine, Son Alteſſe Séreniſſime ſe decouvroit, marquant à chacun d'eux par ſon accueïl gratieux, la ſatisfaction qu'Elle en reſſentoit.

Cette Cérémonie accomplie, le Séreniſſime Prince s'étant decouvert ſe fit donner par le Secretaire de la Reine les Lettres de Pleins-Pouvoirs de Son Alteſſe Roïale le Grand Duc de Toſcane (telles qu'elles ſe voient ci-après N°. 3.) pour prêter en ſon Nom, & comme Co-Régent de tous les Etats de Sa Majeſté, le Serment qu'il a bien voulu faire en faveur de ces Provinces.

Il les remit entre les mains du premier Conſeiller Penſionaire qui en fit la lecture à haute voix : laquelle étant achevée, les Evêques de Gand & de Bruges vinrent de nouveau préſenter à Son Alteſſe Séreniſſime le Livre des Saints Evangiles ; & le même

Penſionaire lut pareillement la formule du ſerment à prêter au Nom du Séreniſſime Duc Co-Régent ; qu'Elle fit la main ſur l'Evangile, de la même manière qu'Elle avoit fait auparavant celui au Nom de Sa Majeſté ; cette formule étoit de la teneur ſuivante.

NOUS CHARLES ALEXANDRE DUC DE LORRAINE ET DE BAR, *Chevalier de la Toiſon d'Or, Feld-Maréchal & Général-Commandant en Chef des Armées de Sa Majeſté la* REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME &c. *ſon Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de ſes Païs-Bas, comme ayant mandement ſpécial, procuration irrevocable & Plein-pouvoir de Son Alteſſe Roïale* FRANÇOIS, *par la Grace de Dieu*, DUC DE LORRAINE ET DE BAR, GRAND DUC DE TOSCANE &c. *Co-Régent de tous les Roïaumes, Etats & Païs Héréditaires de Sa Majeſté* MARIE THERESE, *par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiducheſſe d'Autriche, Ducheſſe de Bourgogne, &c. Comteſſe de Habsbourg, de Flandres, &c. Promettons & jurons, au nom du même Duc Co-Régent, ſur les ſaints Evangiles, à vous Evèques, Abbés, Prévôts & Doïens, Nobles, Membres du Païs & Comté de Flandres ici préſens, répréſentant les Etats dudit Païs, à ce, bien & ſuffiſamment autoriſés, que Sadite Alteſſe Roïale, en tant que Co-Régent, ſelon les Actes du 21. & 22. Novembre 1740. inſerés dans le Diplôme du 18. Février 1741. entretiendra & obſervera, fera entretenir & obſerver tout ce que Feu l'Empereur & Roi* CHARLES VI. *que Dieu abſolve, a juré & promis audit Païs & Comté de Flandres, ſur le pied & de la maniere que Nous en avons juré aujourd'hui l'obſervation, au nom de Sa Majeſté la Reine.* AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.

Immédiatement après les Hérauts-d'Armes tournés vers le Peuple criérent par trois fois du haut des degrés, VIVE MARIE THERESE REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME COMTESSE DE FLANDRES : ce que tout le Peuple reïtera nombre de fois avec de grandes démonſtrations de zèle, d'affection & de joïe.

Pour terminer la ſolemnité par l'action de graces ordinaire, le Maître des Cérémonies du Chapitre conduiſant un Lecteur le Miſſel entre les mains, & accompagné de deux Acolites tenant des chandeliers avec des cierges allumés, monta près de l'Evê-

que de Gand, auquel on préſenta le Livre pour entonner le TE DEUM, qui fut continué par la Muſique, au ſon de toutes les cloches de l'Egliſe, de celles du Beffroy & du carillon, & au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie du Château & de la Ville.

Après ce devoir de piété, le Chapitre accompagna Son Alteſſe Séreniſſime juſqu'à la porte de l'Egliſe, où Elle remonta en Caroſſe, & la marche fût répriſe & continuée dans le même ordre qu'auparavant, pour ſe rendre au marché du Vendredi, où étoit dreſſé le grand Théatre.

On paſſa par les ruës du Beffroy, de la Magdeleine, le Callanderberg, le Cautre (où ſe trouva ſous les Armes le Régiment Roïal Ecoſſois) la Sonne-ſtraete, la Velt-ſtraete & le Marché aux Grains, ſur lequel étoit pareillement ſous les Armes le Régiment d'Onſlow, & finalement par la Lange-munte, d'où on arriva ſur la Place où étoit le Théatre, duquel il convient de donner une legere idée, qu'on ſe formera plus ample à la vuë de la planche qui ſe trouve ici.

Il étoit conſtruit au fond de cette grande & belle Place du côtè de l'Egliſe de ſaint Jacques, & près de l'ancien Hôtel de Ville. Sa longueur étoit de 180. pieds, ſur 36. de largeur dans le milieu, & ſa hautenr de 150. On y montoit par un ſeul eſcalier qui occupoit le centre, ſoutenu des deux côtés par deux rampes ou bords d'appui courbés, qui s'éloignoient l'un de l'autre à meſure qu'ils approchoient du pavé, où ils étoient terminés par deux grands piedeſtaux ſurmontés de deux Lions dorés avec chacun une bannière.

Au haut étoient pareillement deux piedeſtaux portant deux beaux Vaſes, & où commençoit de part & d'autre une baluſtrade ſculptée à jour, qui s'étendoit juſqu'aux deux extrêmités du Théatre, & formoit un eſpèce de coridor regnant tout du long & moins élevé de deux degrés que le plancher du même Théatre.

Cette baluſtrade étoit à hauteur d'appui & d'eſpace à autre il y avoit des piedeſtaux portant des Vaſes ſemblables aux deux premiers.

De belles & majeſtueuſes Colonnes de l'ordre Corinthien, avec tous les ornemens que peuvent exiger les règles de l'art en

ce genre d'Architecture, formoient neuf grandes Arcades dont le deux dernieres inclinoient leur façade l'une vers la droite & l'autre vers la gauche de la Place.

Une autre baluſtrade chargée de Trophées fort élevés, & de divers autres décorations allegoriques, au ſujet, regnoit au deſſus des Arcades, dans toute l'étenduë des aîles du Théatre.

Au milieu s'élevoit un Dôme d'une hauteur proportionnée à la grandeur de l'édifice, ſur le ſommet duquel paroiſſoient, ſur un piedeſtal, les Armes de la Reine entre deux cornes d'abondance, & ſoutenuës par deux Rénommées.

l'Arcade ſur lequel étoit appuié le Dôme avoit 50. pieds de hauteur & 24. de largeur; & dans ſon ceintre il y avoit une draperie de damas cramoiſi, avec des crépines d'or négligemment ſoulevée par deux Séraphins qui tenoient le Chronographe ſuivant :

AUGUSTA THERESIA REGINA, EXULTANTE FLANDRIA
INAUGURATUR COMES.

Au-deſſus de ce ceintre, ſe voyoient deux autres Séraphins ſoutenant un grand Tableau, qui répréſentoit Sa Majeſté la Reine, reçevant l'hommage des Eccléſiaſtiques, des Nobles & des Membres de Flandres; & au bas étoient les Armes de la Province.

Le dedans du Dôme peint à freſque, de même que tout le plafond des deux aîles du Théatre, répréſentoit un beau Ciel azuré, au milieu duquel paroiſſoit un St. Eſprit raïonnant d'or, & dans le contour on y liſoit cette inſcription Chronographique.

MARIÆ THERESIÆ CAROLI SEXTI FILIÆ VOTA SUA
RENOVANTIBUS SUBDITIS.

Sous ce Dôme étoit placé un ſuperbe Dais de velours cramoiſi, galonné d'or, ſous lequel ſe voyoit le Portrait de Sa Majeſté: plus bas & ſur une eſtrade de trois marches, il y avoit un grand Fauteüil couvert de même étoffe, artiſtement ſculpté & doré, au devant duquel étoit une Table couverte d'un Tapis auſſi de velours cramoiſi à galons d'or, où repoſoit ſur un carreau le Livre des ſaints Evangiles.

Tout le fond du Théatre étoit orné de magnifiques Tapisseries, placées entre les pilaſtres, ſur leſquels étoient peints différens Trophées : les deux rangées de bancs élevés d'un gradin qui étoient préparés des deux côtés, de même que le plancher dans toute ſon étenduë, & les eſcaliers étoient couverts de drap verd.

Dans une des maiſons à la droite du Théatre on avoit conſtruit une eſpèce de Tribune ſur un balcon, dans laquelle Son Alteſſe Séreniſſime Madame l'Archiducheſſe ſe trouva *incognitò*, pour être Spectatrice de cette Cérémonie.

Le Séreniſſime Prince étant arrivé au Théatre fut prendre ſa place ſous le Dais : les Seigneurs de la Cour, le Secretaire de Sa Majeſté, le Conſeiller & premier Penſionaire, les Hérauts-d'Armes & les Officiers Héréditaires ſe plaçerent tous, comme ils l'avoient été dans l'Egliſe de Saint Bavon.

Les Evêques, les Abbés & les Députés du Clergé ſe mirent ſur les premiers bancs à droite, & les Beers & les Nobles à gauche : les Députés des trois Chefs-Colléges, & après eux ceux des Villes & Païs d'Aloſt & de Terremonde s'aſſirent ſur les ſeconds bancs, placés devant ceux des Eccléſiaſtiques, & les Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes à gauche, pareillement ſur les bancs qui étoient devant ceux qu'occupoient les Nobles.

Tous étoient découverts & aſſis, & ne ſe levérent que pendant les preſtations des Sermens.

Les Archers, dont deux étoient à côté du Dais, furent poſtés en partie deux à deux, vis-à-vis chaque colonne le long du coridor, & le reſte ſur le haut de l'eſcalier ; les Hallebardiers étoient au bas ſur le pavé.

Les deux Eſcadrons de Troupes Angloiſes, qui avoient ouvert & fermé la marche, ſe rangérent en façe l'un de l'autre, à l'oppoſite des deux extrêmités du Théatre, dont les environs étoient gardés par ceux des Confrairies de Saint George, & de Saint Sébaſtien.

Tout le monde étant placé, le premier Héraut-d'Armes ſe tourna vers le Peuple, & cria à haute voix *Silence*, ce qu'il répeta par trois fois.

Alors les Pleins-pouvoirs de Sa Majesté ayant encore été remis à Son Altesse Sérenissime & lus de nouveau par le premier Conseiller-Pensionaire de Gand, en la même manière qu'il avoit été fait à St. Bavon, le même Pensionaire les fut présenter aux Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes, qui baiserent tous très respectueusement la signature Roïale de Sa Majesté; & comme le Sérenissime Prince devoit ensuite leur faire le Serment, au nom de la Reine, comme Comtesse de Flandres, les Evêques de Gand & de Bruges vinrent lui présenter le Livre des saints Evangiles. Son Altesse Sérenissime se leva, & le Formulaire suivant ayant été lu tout haut par le Pensionaire, Elle le jura tenant la main sur le Livre. Voici ce Formulaire:

NOUS CHARLES ALEXANDRE DUC DE LORRAINE ET DE BAR, *Chevalier de la Toison d'Or, Feld-Maréchal & Général-Commandant en Chef des Armées de Sa Majesté la* REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME &c. *son Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de ses Pays-Bas, en vertu des Lettres de procure spéciale & Plein-pouvoir que nous avons de Sa Majesté* MARIE THERESE, *par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan; Comtesse de Habsbourg, de Flandres, &c. promettons & jurons sur les saints Evangiles, au nom de Sa Majesté, à vous Villes & Châtellenies Subalternes du Pays & Comté de Flandres ici présens, répresentant les Etats dudit Pays, & étant à ce bien & suffisamment autorisés, que Sadite Majesté entretiendra & observera, fera entretenir & observer tout ce que Feu l'Empereur & Roi* CHARLES VI. *que Dieu absolve, a juré & promis audit Pays & Comté de Flandres, & généralement fera tout ce, à quoi une bonne Dame & Princesse Souveraine est tenuë & obligée.* AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.

Ce Serment fait, le Sérenissime Prince se remit dans son Fauteüil & se couvrit: & le Secretaire de Sa Majesté lut à haute voix le Serment de Vasselage, d'obéïssance & de fidélité, que devoient faire à leur Souveraine les mêmes Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes, tel qui suit:

NOUS Députés des Villes & Châtellenies Subalternes du Païs & Comté de Flandres ici présens, répresentant les Etats d'icelui Païs, & à faire ce que s'ensuit, étant bien & suffisamment authorisés, ayant reçu le Serment à Nous prêté, de la part de Sa Majesté MARIE THERESE, *par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres & de Milan; Comtesse d'Habsbourg, de Flandres, &c. par votre Altesse Sérenissime, comme ayant à ce Mandement spécial, procuré irrévocable & Plein-pouvoir de Sadite Majesté, ainsi qu'une Comtesse de Flandres est accoûtumée de faire, promettons & jurons à votre Altesse Sérenissime, en la qualité susdite, que nous serons à Sadite Majesté bons & leaux Sujets, & tiendrons & ferons tenir inviolablement tout ce que, de la part desdits Etats du Pays & Comté de Flandres, a été promis & juré à Feu de très-haute mémoire l'Empereur & Roi* CHARLES VI. *de ce nom, que Dieu absolve.* AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.

Tous ces Députés s'approcherent & monterent l'un après l'autre, suivant leur rang, sur la prémiere marche de l'estrade, où chacun fit serment, la main levée & le genou fléchi, observant avec une extrême satisfaction le Sérenissime Prince, qui se decouvrant leur donnoit, avec cette grace qui lui est si naturelle, les mêmes marques de bonté & de bienveillance qu'il avoit témoignées à ceux qui avoient fait leur serment à Saint Bavon.

Les Pleins-pouvoirs de Son Altesse Roïale le Duc Co-Régent, ayant encore été remis au Pensionaire, celui-ci en fit la lecture; ensuite les Evêques s'approcherent, comme ils avoient déja fait, & le Sérenissime Prince se tenant encore debout & decouvert prêta le Serment, au nom du Duc Co-Régent, aux Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes, en conformité du Formulaire suivant, qui fut aussi lû par le Pensionaire.

NOUS CHARLES ALEXANDRE DUC DE LORRAINE ET DE BAR, *Chevalier de la Toison d'Or, Feld-Maréchal & Général-Commandant en Chef des Armées*

de Sa Majesté la REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME &c. *son Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de ses Païs-Bas, comme ayant mandement spécial, procuration irrévocable & Plein-pouvoir de Son Altesse Roïale* FRANÇOIS, *par la Grace de Dieu*, DUC DE LORRAINE ET DE BAR, GRAND DUC DE TOSCANE &c. *Co-Régent de tous les Roïaumes, Etats & Païs Héréditaires de Sa Majesté* MARIE THERESE, *par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, &c. Comtesse de Habsbourg, de Flandres, &c. Promettons & jurons, au nom du même Duc Co-Régent, sur les saints Evangiles, à vous Villes & Châtellenies Subalternes du Païs & Comté de Flandres ici présens, répréséntant les Etats dudit Païs, & étant à ce bien & suffisamment autorisés, que Sadite Altesse Roïale, en tant que Co-Régent, selon les Actes du 21. & du 22. de Novembre 1740. inserés dans le Diplôme du 18. Février 1741. entretiendra & observera, fera entretenir & observer tout ce que Feu l'Empereur & Roi* CHARLES VI. *que Dieu absolve, a juré & promis audit Païs & Comté de Flandres, sur le pied & de la même maniere que Nous en avons juré aujourd'hui l'observation, au nom de Sa Majesté la Reine.* AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.

Aussi-tôt que Son Altesse Séreniffime eut fait ce Serment, tous les Hérauts-d'Armes se tournerent vers le Peuple, & criérent trois fois VIVE MARIE THERESE, REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME, COMTESSE DE FLANDRES, à quoi les Evêques, les Abbés, les Nobles & toute l'Assemblée & la multitude du Peuple applaudirent par leurs acclamations, en répetant nombre de fois les mêmes cris, qui retentissoient de toute part, avec des démonstrations de joïe qu'on auroit peine d'exprimer.

En même tems on sonna les cloches de Triomphe & le Carillon : à quoi se joignirent les fanfares des Trompettes & des Timballes, pendant qu'il se fit une triple décharge de l'Artillerie de la Ville & du Château.

Des fenêtres d'une maison à la droite du Théatre, les Conseillers des Domaines & Finances de Sa Majesté André Capon

& Paul François Cordeys jettérent & répandirent parmi le Peuple une quantité de Médailles d'or, d'argent & de cuivre.

Ces Médailles portent d'un côté le Portrait de Sa Majesté avec cette Inscription : MAR. TH. D. G. R. HUNG. BO. D. BRAB. C. FL. *Inaugurata* 1744. Sur le revers est un Autel, sur lequel brûle le feu, & au dessus paroissent deux mains l'une dans l'autre, tenant ensemble un caducée traversé de deux épics de bleds en sautoir, avec cette legende au tour : *Hæc Ara tuebitur omnes*, & dans l'exergue ces mots : *Fides Publica.*

Du Théatre de la place du Vendredi, Son Altesse Sérenissime fut conduite dans le même ordre qu'Elle y étoit venuë, à l'Hôtel de Ville, passant par la Camme-straete, la Coninck-straete, le Santberg, & par devant la Cour de St. George.

L'Entrée de cet Hôtel étoit paré d'un Arc de Triomphe, sur lequel étoient les Portraits de leurs Altesses Sérenissimes.

Le Prince y étant arrivé vers le trois heures & demie de l'après-midi, descendit de Carosse & passa avec les Seigneurs de sa Cour & toute l'Assemblée au grand Salon, nommé la Sale de Cavalcade, où se devoit donner le repas.

Là étoit préparée une Table de deux cens couverts, faite en forme de fer à cheval, au centre de laquelle Son Altesse Sérenissime se plaça sous un riche Dais ; & les Ecclésiastiques & Membres de Flandres ayant laissé à la disposition du Sérenissime Prince d'inviter à ce repas tous ceux à qui il voudroit accorder cet honneur, les Conviés prirent place à ses côtés, laissant par respect de part & d'autre quelque espace vuide auprès de sa Personne.

Les Evêques de Gand & de Bruges se mirent vis-à-vis Son Altesse Sérenissime, ayant à leur droite les Abbés & les Députés du Clergé, & à leur gauche les Officiers Héréditaires, le Beer & les Nobles de la Province : les Députés des Colléges, des Villes & des Châtellenies occupérent les autres places.

A l'extrêmité de la Sale à l'opposite du Dais étoit dressé un Orchéstre pour les Musiciens, dont on avoit choisi les meilleurs en tout genre, qui pendant le repas exécutérent merveilleusement bien plusieurs excellentes piéces de simphonie.

La Table fut servie avec propreté, délicatesse & somptuosité, & le bon ordre qui y a été observé n'a rien laissé à désirer.

Tout le monde a admiré ſur tout le Deſſert, qui répréſentoit un Parterre de différens compartimens, orné de divers objets, comme Portiques, Grottes, Rochers, Groupes, Caſcades, Figures d'Hommes & d'Animaux, Fontaines, Fleurs & verdures d'une admirable varieté, le tout élégamment exécuté & chargé de Simboles & de Deviſes rélatives à l'objet de la Fête.

Les Eccléſiaſtiques & Membres de Flandres eurent auſſi l'honneur de traiter en même tems Son Alteſſe Séreniſſime Madame l'Archiducheſſe, dans la chambre de leurs Aſſemblées ordinaires, où Elle fut ſervie à une Table particuliere avec les Dames de ſa ſuite & quelques Seigneurs de la Cour.

A huit heures du ſoir, on fit trois décharges de l'Artillerie du Château & de la Ville; on ſonna toutes les cloches, & il y eut de très belles illuminations à l'Hôtel de Ville, à la Tour du Beffroy & parmi toute la Ville.

Le lendemain leurs Alteſſes Séreniſſimes dinérent chez le Baron de Kieſegem, Gouverneur du Château, & Grand-Bailli de Gand, qui eut l'honneur de leur donner un ſplendide repas, auquel furent auſſi invités tous les Seigneurs & Dames de la Cour. Vers le ſoir Elles furent à la Comédie, d'où Elles ſe rendirent ſur les neuf heures au Marché du Vendredi, où étoit préparé, autour de la Statuë de CHARLES V. un magnifique feu d'artifice, en forme de Parquet, auquel la Séreniſſime Archiducheſſe mit le feu, par le moyen d'une fuſée qu'Elle fit partir du balcon de la maiſon où Elle étoit placée avec Son Séreniſſime Epoux.

Ce même ſoir il y eut encore des illuminations à l'Hôtel de Ville, à la Tour du Beffroy & par toute la Ville, dont les Habitans, charmés d'ailleurs de ſe voir honnorés de la préſence de leurs Alteſſes Séreniſſimes, ſe diſtinguérent à l'envie des uns des autres, à tel point qu'on peut dire, avec vérité, qu'ils n'oubliérent rien en cette occaſion, de tout ce qui pouvoit dépendre d'eux, pour manifeſter leur affection, & la joïe qu'ils reſſentoient de voir s'accomplir une ſolemnité déja depuis long-tems déſirée, & qui cimentoit leur attâchement à leur Auguſte Souveraine.

Ainſi ſe terminérent les réjouïſſances publiques qui ont accompagné cette grande ſolemnité, qui par les ſoins, le zele & les attentions des Députés à l'Aſſemblée ordinaire des Eccléſiaſtiques & Membres de la Province, a été exécutée avec tout l'or-

dre, le bon goût & la magnificence qu'on en pouvoit attendre: auſſi eurent-ils le bonheur de voir leurs Alteſſes Séreniſſimes en témoigner leur parfaite ſatisfaction, de la maniere du monde la plus benigne & la plus gratieuſe.

Le 29, jour que leurs Alteſſes Séreniſſimes devoient retourner à Bruxelles, les Evêques de Gand & de Bruges, les Députés à l'Aſſemblée ordinaire des Eccléſiaſtiques & Membres de Flandres, le Magiſtrat des deux Colléges de la Ville en Corps & en Robes, de même que toutes les Perſonnes de conſideration de l'un & de l'autre Sexe ſe rendirent dans la matinée, à l'Abbaïe de St. Pierre, pour les complimenter avant leur depart; & tous eurent l'honneur de s'aquitter de ce devoir dans les Audiences, tant publiques que particulieres qu'Elles daignérent leur accorder.

Vers le midi leurs Alteſſes Séreniſſimes étant montées en Caroſſe attellé de ſix chevaux de poſte, partirent accompagnées des Seigneurs & Dames de la Cour, tous pareillement en Caroſſes tirés par des chevaux de poſte, au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie de la Ville & du Château, & eſcortées par un détachement des Troupes Angloiſes, du Régiment des Dragons de Bland, juſqu'à un quart de lieuë de la Ville, où il fut relayé par un détachement du Régiment de Stair Dragons, au quel en ſucceda un autre de Riche, & à celui-ci un de Cope, qui les conduiſit juſqu'à une lieuë de Gand.

Là, leurs Alteſſes Séreniſſimes furent jointes par un détachement Aûtrichien du Régiment de Stirum Dragons, que rélevérent, chacun à ſon tour, pluſieurs autres détachemens de ce corps diſpoſés ſur la route.

Leurs Alteſſes Séreniſſimes arrivérent ainſi vers les deux heures après midi à Aloſt, & furent dîner à l'Hôtel, où les Députés du Païs tiennent leurs Aſſemblées, comme Elles avoient fait en paſſant.

Elles furent reçuës dans cette Ville avec les mêmes honneurs qu'à leur premier paſſage, & les mêmes témoignages de zele & d'allegreſſe, tant de la part des Députés des Villes & Païs d'Aloſt, que de celle des Habitans; d'où étant parties environs les cinq heures, Elles furent encore eſcortées juſqu'à Aſſche par des détachemens de Stirum, qui y furent rélevés de diſtance en diſtance par des Dragons du Régiment de Ligne; & leurs Alteſſes Séreniſſimes arrivérent ainſi à Bruxelles à ſix heures & demi du ſoir.

Liste des Ecclésiastiques, Nobles & Députés du Païs & Comté de Flandres, qui ont été convoqués, pour assister à l'Inauguration de Sa Majesté la Reine de Hongrie et de Boheme, *Célebrée à Gand le 27. Avril 1744. suivant le rang qu'ils ont eû dans la Marche qui s'est faite à cette occasion.*

Les Députés des Villes, Châtellenies, Mêtiers & Districts Subalternes.

Deux Députés du Païs & Châtellenie de Bornhem.

Philippe-Jacques Verbruggen, Greffier.

Jean Reyntiers, Bailli.

Nota il ne devoit y avoir qu'un Député de Bornhem.

Un Député de la Ville de Thorout.

Jean-Baptiste Fraeys, Greffier.

Deux Députés de la Ville d'Ostende.

Thomas-François de Grysperre, premier Conseiller Pensionaire.

Nicolas Carpentier, Bourguemaître.

Deux Députés de la Ville de Nieuport.

Servais-François van Vossem, premier Conseiller Pensionaire.

Pierre-Jacques de Corte, Ecuyer, premier Bourguemaître.

Deux Députés de la Ville & Franchise de Renaix.

Jean-François-Benoît de Scheppere, Bourguemaître.

Philippe-Emanuël Fostier, Bailli.

Deux Députés de la Ville & Mêtier de Bouchaute.

François-Ferdinand de Pape, Greffier.

George de Pauw, premier Echevin.

Deux Députés de la Ville, Keure & Franchise d'Eecloo.

François Clé, Greffier.

Pierre Hercke, Bourguemaître.

Deux Députés du Mètier d'Assénede.

Jean-François van Zele, Bourguemaître.

Pierre van den Kerckhove, Bailli.

Deux Députés de la Ville de Ninove.

Jean-Baptiste de Weghe, Bourguemaître.

Pierre-Joseph le Fevre, Ecuyer, Bailli.

Trois Députés du Païs de Terremonde.

Jean-Joseph Emanuël van de Vyvere, Echevin.

Jean-Corneille Claes, Echevin.

Matthias Schellekens, Echevin.

Trois Députés de la Ville de Terremonde.

Jean-Emmanuël Gheerolffs, Conseiller Pensionaire.

François-Hubert Sannens, Echevin.

Antoine van den Spieghel, Echevin.

Trois Députés du Païs de VVaes.

Floris de la Court, Conseiller Pensionaire.

Jean van de Perre, haut Echevin.

François-Joseph de Castro y Toledo, Ecuyer, Sr. de Puyvelde, Velpe, Overhem, &c.

Sept Députés des deux Villes & Païs d'Alost.

Pierre-Charles van Waesberghe, Greffiier.

Jean-Philippe de Waepenaert, Chevalier, Sr. de Kerrebroeck, Bailli du Païs de Sotteghem.

Jean-Baptiste Raellen, Ecuyer, Bailli du Païs de Gavre.

Jean Walckiers, Ecuyer, premier Echevin de la Ville de Grammont.

Jean-Octave de Partz, Ecuyer, Bourguemaître de la Ville de Grammont.

Maximilien-Joſeph Pyl, Ecuyer, Sr. de Fayt, premier Echevin de la Ville d'Aloſt.

Jean-Jacques-Philippe Vilain, Ecuyer, Bourguemaître de la Ville d'Aloſt.

Deux Députés de la Châtellenie d'Audenarde.

Joſeph-Bonaventure le Febure, Ecuyer, Haut-pointre.

Pierre van Meldert, Haut-pointre.

Deux Députés de la Châtellenie de Courtrai.

Alphonſe-Louis Borluut, Ecuyer, troiſiéme Haut-pointre.

Robert-Jean Moerman, Sr. d'Oudewalle, Ecuyer, deuxiéme Haut-pointre.

Deux Députés du Château & Vieux-bourg de Gand.

Claude-Bonaventure de Vaernewyck, Ecuyer, Sr. de Lembeke, Belleghem, Diepenbroeck &c.

Joſeph-Albert de Cabilliau, Ecuyer, Sr. de Triponſeau.

Deux Députés de la Ville d'Audenarde.

Louis van Coppenole, premier Echevin.

François vanden Broecke, Ecuyer, Sr. de Dieſtvelde, Bourguemaître.

Deux Députés de la Ville de Courtrai.

Norbert Pyl, Ecuyer, Sr. de Dampcouter & Walleghem, premier Echevin.

Thomas le Sage, Ecuyer, Sr. de Landreghem, Hulſte, Schiervelde & Winheim, Chevalier de l'ordre Roïale de Pruſſe, Bourguemaître.

Les Députés des trois Chefs-Colléges de la Province.

Jean-Adrien le Bailli Sr. d'Inghuem, Ecuyer, Bourguemaître & Echevin du Franc de Bruges au quartier du Weſt.

Pierre d'Erquiſia, Ecuyer, Bourguemaître & Echevin du Franc de Bruges au quartier du Nord.

Anſelme-Deſiré de Peellaert, Chevalier, Sr. de Steenmaere, Bourguemaître & Echevin du Franc de Bruges au quartier de l'Ooſt.

François Talbout, Ecuyer, Commiſſaire de Sa Majeſté aux conférences établies à Anvers, Bourguemaître de la Commune du Franc de Bruges.

Jean-François Verhoeven, premier Conſeiller Penſionaire & Greffier de la Ville de Bruges.

Jean-François de Graſs, Ecuyer, Sr. de Bouchaute, premier Echevin de la Ville de Bruges.

Jean de la Coſte, Ecuyer, Sr. de Terſtraeten, Bourguemaître de la Commune de la Ville de Bruges.

Albert van Heurne, Ecuyer, Sr. de Schiervelde, Bourguemaître des Echevins de la Ville de Bruges.

Gille-François de Lichtervelde, Ecuyer, Sr. de Vrylande, deuxiéme Echevin de la Keure de la Ville de Gand.

Alexandre-Auguſtin vander Meerſſche, Ecuyer, Sr. de Barledonq, premier Echevin des Parchons de la Ville de Gand.

Jean-Baptiſte-Joſeph Ameye, Ecuyer, Sr. d'Anvyn, premier Conſeiller Penſionaire de la Ville de Gand.

François Albert, Baron della Faille & d'Huyſſe, Sr. d'Oycke ten Hove &c. premier Echevin de la Keure de la Ville de Gand.

LES NOBLES.

abſent Charles de Rohan, Prince de Soubiſe, en qualité de Vicomte de Gand, Connetable & Guidon héréditaire de Flandres, répréſenté par Maximilien Marquis de la Woeſtyne & de Becelaere ſon Parent, en vertu de l'autoriſation donnée à ce dernier par le Séreniſſime Prince Gouverneur Général.

Les Quatre Beers accompagnant le Guidon Héréditaire.

abſent Le même Charles de Rohan Prince de Soubiſe, en qualité de Baron de Ciſoing.

abſent N. Ryngrave, Comte de Salm, Beer de Flandres en qualité de Baron de Heyn.

absent Henri-Joachim Renard, Baron de Rouveroi, Beer de Flandres, en qualité de Baron de Pammele.

Pierre Caſſina Comte de Wonsheim, Beer de Flandres, en qualité de Baron de Boulers.

Les Nobles Titrés de la Province.

Jean-Baptiſte Baron d'Heems.

Jean-François Philippe, Baron de Neve ten Rode.

Il étoit de la Députation des Chefs-Colléges. François Albert, Baron della Faille & d'Huyſſe, premier Echevin de la Keure de Gand.

Décédé peu de jours auparavant. Antoine-François van Cauteren, Baron du païs de Wedergraet.

absent Joſeph-Marie Jacob, Baron de Tyſebaert.

Jean-Joſeph Dons, Baron de Lovendeghem.

Albert Claeſman, Baron de Maele.

François Baron de Bruyne.

absent Joſeph de Vecquemans, Baron de la Vere.

Ferdinand-Philippe Antoine, Baron de Booneem.

absent Bernard Antoine, Baron de Pottelsberge.

Nicolas-Joſeph-Giſlain de Vilſteren, Baron de Laerne.

absent Jean-Charles-Adrien della Faille, Baron du païs de Nevele.

absent Robert-François de Beer, Baron de Meulebeke.

Engelbert-Martin de Kerckhove, Baron d'Exaerde.

absent Gebard François, Baron de Plotho & d'Ingelmunſter.

Charles Philippe, Vicomte de Pattyn, Conſeiller des Conſeils Suprême & d'Etat de ſa Majeſté & Préſident du Conſeil Provincial de Flandres.

Pierre Louis, Vicomte vander Varent.

François Hubert, Vicomte de Nieulant & Ruddervoorde.

Pierre-François Vincent, Vicomte de Vooght.

Louis François, Baron d'Aveskercke, Vicomte de Waetervliet, Baron de Lichtervelde.

Charles-Florent-Idisbalde de Preudhomme d'Hally, Vicomte de Nieuport & Oomberghe, Baron de Poucques.

Philippe Norbert, Comte vander Meeren.

Maximilien Joſeph, Comte de Lalaing, Vicomte d'Audenarde, Comte de Tildoncq, Conſeiller intime d'Etat actuel de Sa Majeſté, & Conſeiller d'Etat d'Epée aux Païs-Bas, Feld-Marechal Lieutenant de ſes Armées, Sur-intendant Général de la Gendarmerie de Flandres, Gouverneur & Grand-bailli de Bruges, & du Païs & Territoire du Franc.

abſent Ignace-Ferdinand de Croix, Comte de Mauve, Vicomte d'Erembodeghem, Baron de Wynghene.

Philippe-Charles-Thomas de Scokaert, Comte de Tirimont, comme Comte de Weldene.

abſent N. d'Affaytati, Comte de Ghiſtelles.

abſent Guilliaume-Adrien-Joſeph de Naſſau, Comte de Corroy, Chambellan actuel de S. M. au ſervice de leurs Alteſſes Séreniſſimes, Comte de Swevegem.

abſent Albert-Xavier de Trieſt, Comte de St. Remi, comme Comte d'Auwegem.

Eugene Comte de Lannoy & de la Motterie, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or, Conſeiller intime d'Etat actuel de S. M. & Conſeiller d'Etat d'Epée aux Païs-Bas, Feld-Maréchal Lieutenant de ſes Armées & Gouverneur de Bruxelles, Comte de Haſſelt.

abſent Jean Jaques, Comte de Looz-Coſwarem, Chambellan actuel de S. M. au ſervice de leurs Alteſſes Séreniſſimes, Comte du Païs de Bornhem.

abſent Ive-Marie-Joſeph de Recourt de Lens, de Licques, Comte de Rupelmonde, Baron de Wiſſekercke.

Engelbert-Frederic-Maximilien Joſeph, Marquis d'Ennetiers, Comte de Mouſcron.

absent Charles Comte de Haudion-Wyneghem, Comte de Wackene.

absent Charles-Joſeph Marquis de Serſanders de Luna.

Emanuël-Joſeph-Rodriguez d'Evora y Vega, Marquis du païs de Rhodes, Baron de Berlegem, Pannetier héréditaire de Flandres.

absent François de Bette, Marquis de Lede.

Jean-Charles-Joſeph Comte de Merode, Chambellan actuel de S. M. au ſervice de leurs Alteſſes Séréniſſimes, Marquis de Deynſe.

absent Louis-Erneſt-Gabriel Prince de Montmorenci, Vicomte de Roulers, Baron de Bellem.

décédé auparavant. Guilliaume-Hyacinte Prince d'Orange & de Naſſau, comme Baron de Rénaix.

absent Louis de Gand de Merode de Montmorenci, Prince de Maſmines & d'Iſſengien, Comte de Middelbourg, Vicomte d'Ipres, Baron de Raſſingien.

Alexandre-Gabriel-Joſeph d'Alſace, Prince de Chimay & du St. Empire, Capitaine de la Noble Garde des Archers, Feld-Maréchal Lieutenant des Armées de S. M. & Gouverneur d'Audenarde, Baron de Liedekercke.

absent Claude Lamoral Prince de Ligne & du St. Empire, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or, Conſeiller intime d'Etat actuel de S. M. & Conſeiller d'Etat, d'Epée aux Païs-Bas, Général d'Infanterie, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie à ſon Service, Baron d'Herſelles.

absent N. Comte d'Egmont & de Pignatelli, Prince du Païs de Gavre, Baron de Sottengien.

Charles-Eliſabeth-Conrard Duc d'Urſel, Chambellan actuel de S. M. au ſervice de leurs Alteſſes Séréniſſimes, Vicomte de Vyve St. Eloy.

absent Leopold-Philippe-Charles-Joſeph Duc d'Aremberg & d'Arſchot, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'Or,

K

Conſeiller intime d'Etat actuel de S. M. & Conſeiller d'Etat d'Epée aux Païs-Bas, Feld-Maréchal de ſes Armées, Commandant Général des Armes aux mêmes Païs, Gouverneur & Grand-Bailli de la Province d'Hainau, Baron du Païs de Beveren.

LES ECCLESIASTIQUES

Députés du Clergé.

Donatien-Jean Arents, Chanoine Gradué & Archidiacre de la Cathédrale de St. Donas à Bruges, Député des Eccléſiaſtiques du Diſtrict de Bruges.

Jean-Baptiſte de Vicq, Doïen de cette Cathédrale, Député des Eccléſiaſtiques du même Diſtrict.

Govard-Gerard van Eerſel, Archidiacre & Chanoine Gradué de la Cathédrale de St. Bavon à Gand, Député des Eccléſiaſtiques du Diſtrict de Gand.

Alexandre-Bernard van Crombrugge de Boelaere, Prévôt & Chanoine de cette Cathédrale, Député des Eccléſiaſtiques du même Diſtrict.

ABBÉS.

Leon de Mahieu, Prieur de Waerſchoot de l'Ordre de Cîteaux.

abſent Albert Foulcque, Abbé d'Eeckhoute de l'Ordre de St. Auguſtin.

Antoine de Stoop, Abbé de Tronchiennes, de l'Ordre de Prémontré.

abſent. Ferdinand vander Haghen, Abbé de St. Corneille à Ninove, de l'Ordre de Prémontré.

Antoine Pattheet, Abbé de Baudeloo de l'Ordre de Cîteaux.

vacant L'Abbé des Dunes de l'Ordre de Cîteaux.

Amand Fierens, Abbé de St. André près de Bruges, de l'Ordre de St. Benoît.

Ildefonſe van Hoorde, Abbé de St. Adrien à Grammont, de l'Ordre de St. Benoît.

Maur Eloy, Abbé d'Oudenbourg de l'Ordre de St. Benoît.

François Caſſina de Boulers, Abbé d'Eenaeme, de l'Ordre de St. Benoît.

E V Ê Q U E S.

Jean-Baptiſte-Louis de Caſtillion, Evêque de Bruges, Chancelier Héréditaire du Comté de Flandres.

Maximilien-Antoine vander Noot, Evêque de Gand, Comte d'Everghem.

Le Maréchal Héréditaire de Flandres.

Henri-Joſeph de Fourneaux Comte de Cruyckenbourg, Sr. de la Terre de Vichte, & en cette qualité Maréchal Héréditaire de la Province, portant la grande Epée, nommée *Eſtoc* & marchant entre les Hérauts-d'Armes.

Lettres de Pleins-Pouvoirs de Sa Majesté.

MARIE THERESE, *par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie, de Boheme, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie &c. &c. Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantoüe, de Parme & Plaisance, de Limbourg, de Luxembourg, de la haute & basse Silésie &c. &c. Princesse de Suabe & de Transilvanie, Marquise du St. Empire Romain, de Bourgovie, de Moravie, de la haute & basse Lusace &c. &c. Comtesse d'Habsbourg, de Flandres, de Tirol, de Ferrete, de Kybourg, de Gorice & Gradisca, Landgrave d'Alsace, Comtesse d'Hainau & de Namur, Dame de la Marche, du Port-Naon, de Salins & de Malines, Duchesse mariée de Lorraine & de Bar, Grande Duchesse de Toscane &c.*

A tous ceux qui ces présentes verront SALUT: SÇAVOIR FAISONS, que comme par le trepas du très-haut & très-puissant Prince, par la Grace de Dieu, CHARLES VI. *Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi d'Allemagne, de Castille, de Leon, d'Arragon, des deux Sicilles, de Jerusalem, de Hongrie, de Boheme, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Servie, de Navarre, de Grenade, de Tolede, de Valence, de Gallice, de Majorque, de Seville, de Sardaigne, de Cordoüe, de Corsique, de Murcie, de Jaën, des Algarbes, d'Algesire, de Gibraltar, des Isles de Canarie & des Indes Orientales & Occidentales, des Isles & Terre ferme de la Mer Oceane, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de VVurtenberg, de la haute & basse Silésie, d'Athénes & de Néopatrie, Prince de Suabe, Marquis du St. Empire, de Bourgovie, de Moravie, de la haute & basse Lusace, Comte d'Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, d'Hainau & de Namur, de Barcelone, de Ferrette, de Kybourg, de Gorice, de Roussillon & de Cerdaigne; Landgrave d'Alsace, Marquis d'Oristan & Comte de Goceane, Seigneur de la Marche, d'Esclavonie, du Port-Naon, de Biscaïe, de Moline, de Salins, de Tripoli & de Malines &c. &c.* Notre très cher & très honnoré Pere & Seigneur, que Dieu ait en sa gloire, généralement tous ses Royaumes,

Païs, Etats & Seigneuries Nous ſont devolus, tant par droit de Sang, que par l'Ordre de Succeſſion établi dans notre Maiſon Archiducale, & déclaré en l'Acte de la Sanction Pragmatique, reconnuë & acceptée par tous noſdits Royaumes, Païs, Etats & Seigneuries héréditaires, & que ſelon la forme & uſage, qui de tout tems a été ſuivi & obſervé, l'Inauguration de notre Perſonne dans nos Païs-Bas, ſe doit obſerver ſolemnellement : Mais comme l'Etat préſent des affaires ne permet pas que Nous nous tranſportions vers leſdits Païs-Bas en Perſonne, pour y faire & reçevoir le Serment, que les Princes Souverains d'iceux ſont accoûtumés de faire & de reçevoir, à leur advenuë aux Etats des mêmes Païs, Nous pour la confiance, que Nous avons en la Perſonne de notre très-cher & très-aimé Beau-Frere, le Prince CHARLES ALEXANDRE DE LORRAINE ET DE BAR, notre Lieutenant, Gouverneur & Capitaine Général de noſdits Païs-Bas, l'avons commis, établi & autoriſé, comme Nous le commettons, établiſſons & autoriſons, par ces préſentes, au même effet; lui donnant plein Pouvoir & Mandement eſpécial & irrévocable, pour de notre part & en répréſentant notre Perſonne en cet endroit, prêter le Serment dû aux Etats de noſdits Païs-Bas, & reçevoir & accepter leur promeſſe & ſerment d'obéïſſance & fidélité, en la forme & maniere accoûtumée, ſigner & paſſer tous les Ecrits & Actes à ce requis & néceſſaires, & généralement y faire tout ce que Nous mêmes faire pourrions, ſi préſente étions en Perſonne, encore qu'il y eut choſe requérante Mandement plus eſpécial, que n'eſt contenu en ces préſentes : Donnons en outre audit Prince notre très-cher & très-aimé Beau-Frere, pouvoir & autorité irrévocable, pour en cas de néceſſité, ſubſtituer en ſa place une ou pluſieurs perſonnes, à l'effet des ſuſdites preſtations & acceptations de Serment avec ce qui en dépend; promettant, en parole de Reine, d'avoir pour agréable, ferme & ſtable & d'obſerver, entretenir & accomplir inviolablement de point en point tout ce que par le ſuſdit Prince notre très-cher & très-aimé Beau-Frere, & par celui & ceux qu'il aura ſubſtitué en ſon lieu, en vertu de ces préſentes, ſera fait négotié & paſſé en ce que deſſus & ce qui en dépend, ſans jamais y contrevenir, ni ſouffrir y être contrevenu directement, ni indirectement en quelque ſorte, & ſous quelque prétexte que ce ſoit : CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. En témoignage de quoi Nous avons ſigné ces préſentes, &

les fait parapher par le Préſident de notre Conſeil Suprême de nos Païs-Bas, établi lez notre Perſonne Roïale & contreſigné par notre Secretaire actuellement ſervant aux affaires des Etats de noſdits Pais-Bas, & y fait mettre notre grand Séel. Donné en notre Ville & réſidence Roïale de Presbourg ce 22. du mois de Novembre mil ſept cent quarante & un, de nos Regnes le ſecond: étoit paraphé Sil.[a] *v.*[t] ſigné MARIE THERESE, plus bas étoit par Ordonnance de Sa Majeſté, *Benoît de Palazzi*, & y étoit appendu le grand Séel de Sa Majeſté à un cordon de ſoye jaune, rouge & blanche, dans une caiſſe de fer blanc.

N.° 3.°

Lettres de Pleins-pouvoirs de S. A. R. le Grand Duc Co-Régent.

FRANÇOIS *Troiſiéme, par la Grace de Dieu, Duc de Lorraine & de Bar, Grand Duc de Toſcane, Roi de Jeruſalem, Marchis, Duc de Calabre, de Gueldres, de Montferrat & de Teſchen en Siléſie &c. Prince de Charleville, Marquis de Pont à Mouſſon & de Nomeny; Comte de Provence, de Vaudemont, de Blanckenberg, de Zutphen, de Saarwerden, de Salm & de Falckenſtein &c. Général Feld-Maréchal du St. Empire Romain, Co-Régent de tous les Royaumes Etats & Païs Héréditaires de Sa Majeſté la Reine de Hongrie & de Bohéme &c. Archiducheſſe d'Autriche, Ducheſſe de Bourgogne &c. &c.* Notre très-chere & très-aimée Epouſe; SÇAVOIR FAISONS, que voulant donner des marques particulieres de notre affection, envers les fidels Sujets de Sadite Majeſté la Reine, notre très-chere & très-aimée Epouſe, & aſſûrer ſpécialement ceux de ſes Païs-Bas du ſoin particulier, que pendant notre Co-Régence, ſelon la teneur des Actes du 21. & 22. de Novembre 1740, inſerés és Lettres Patentes déclaratoires de Sa Majeſté du 18. Février 1741. Nous prendrons pour le maintien & obſervance des Droits, Priviléges, Coûtumes, Loix & Uſages des Païs-Bas, & ne pouvant pour cet effet Nous y rendre en Perſonne, ainſi que le deſirerions faire: Nous, pour la confiance que Nous avons en la Perſonne

de notre très-cher & très-aimé Frere le Séreniſſime Prince Charles Alexandre de Lorraine et de Bar, Lieutenant, Gouverneur & Capitaine Général deſdits Païs-Bas, & y commis, établi & autoriſé par Lettres du 22.me de Novembre 1741. pour l'Inauguration Solemnelle de la Perſonne Sacrée de Sa Majeſté, avons icelui Séreniſſime Prince notre Frere commis, établi & autoriſé, comme Nous le commettons, établiſſons & autoriſons par ces préſentes pour (lors de l'Inaugaration de Sa Majeſté) prêter Serment aux Etats des Païs-Bas, ſujets de Sadite Majeſté, de notre part & en répréſentant notre Perſonne, qu'en tant que Co-Régent, ſelon les Actes du 21. & 22. de Novembre 1740. Nous garderons, obſerverons & maintiendrons inviolablement tous leſdits Droits, Loix, Priviléges, Coûtumes & Uſages, qu'à Son Inauguration, Sa Majeſté la Reine notre très-chere & très-aimée Epouſe aura ratifié, promis, accordé & fait jurer auxdits Etats; donnant à notredit Séreniſſime Frere Plein-pouvoir & Mandement eſpécial & irrévocable de ce faire, ſigner & paſſer tous les Ecrits & Actes à ce requis & néceſſaires, & généralement y faire tout ce que Nous mêmes faire pourrions, ſi préſent étions en perſonne, encore qu'il y eut choſe requérante Mandement plus eſpécial que n'eſt contenu en ces préſentes: donnons en outre audit Séreniſſime Prince notre très-cher & très-aimé Frere pouvoir & autorité irrévocable, pour en cas de néceſſité ſubſtituer en ſa place, une ou pluſieurs perſonnes, à l'effet de la ſuſdite preſtation de Serment, avec ce qui en dépend; promettant, en parole de Prince, d'avoir pour agréable, ferme & ſtable, d'obſerver, entretenir & accomplir inviolablement de point en point, tout ce que par le ſuſdit Séreniſſime Prince notre très-cher & très-aimé Frere, & par celui ou ceux qu'il aura ſubſtitué en ſon lieu, en vertu de ces préſentes, ſera fait, ſigné & paſſé en ce que deſſus, & ce qui en dépend, ſans jamais y contrevenir ni ſouffrir y être contrevenu, directement ni indirectement en quelque ſorte, ni ſous quelque prétexte que ce ſoit: Car tel est notre Plaisir. En témoignage de quoi Nous avons ſigné ces préſentes, & à icelles fait mettre notre grand Séel: donné en la Ville de Vienne le 25. Août mil ſept cent quarante-trois, étoit paraphé Sil.a *v.t* Signé François, plus bas étoit par Ordonnancede Son Alteſſe Roïale, ſigné *Benoît de Palazzi*, & y étoit appendu le grand Séel de Son Alteſſe Roïale à un cordon de ſoye jaune, rouge & blanche, dans une caiſſe de bois.

Representation de l'Inauguration solemnele de sa Sacrée Majesté MARIE THERE

David 't Kindt Arch' inv. et Cons^t^. *Comtesse de Flandres célébrée au grand Theatre dressé sur la Place au V*

ESE Reine de Hongrie et de Boheme Archiduchesse d'Autriche &c. comme
endredy en la Ville de GAND Capitale de la Province le 27 Avril 1744.

Frans Pilsen sculp. Gand

SPECIAL 88-B
OVERSIZE 5193

GETTY CENTER LIBRARY